

Spécial
environnement

Le Chancy *lien*

Journal de la Commune de Chancy | n° 55 | 1^{er} semestre 2025

La commune la plus à l'ouest de toute la Suisse !

Gestion énergétique

Chancy à la hauteur de ses ambitions



Gestion énergétique

Chancy à la hauteur de ses ambitions

- **Edito**
Chancy, Cité de l'énergie **3**
- **Gestion énergétique**
Chancy et Cité de l'énergie, un partenariat qui tient ses promesses **4**
- **Trame noire**
À Chancy, la nuit reprend ses droits. Découvrez pourquoi. **9**
- **Pas loin de chez vous**
Quelques bonnes adresses **14**

Impressum

Journal de la Commune de Chancy

n°55 – 1^{er} semestre 2025 – Spécial Environnement

Editeur responsable: Commission de la Cité de l'énergie et du développement durable
Coordination: Béatrice Despland – T. 078 853 08 49
beatrice.despland@chancy.ch **Ont participé à ce numéro:** Xavier Beuchat,
Conti & Associés Ingénieurs SA, Béatrice Despland, Joëlle Noverraz

Graphisme et mise en pages: Siska Audeoud, Hadès graphisme
Photos et illustrations (hors mentions): freepik, pixabay **Impression:**
Imprimerie G. Chapuis S.A. **Parutions:** 3 fois par an **Tirage:**
650 exemplaires **Distribution:** La Poste



L'Edito de l'Adjoint au Maire Chancy, Cité de l'énergie

Depuis bientôt 20 ans, Chancy s'engage activement pour la protection du climat et la préservation des ressources naturelles, avec comme devise « Plus de confort avec moins d'énergie ».

Le label « Cité de l'énergie » certifie et récompense les efforts que nous fournissons. Concrètement, les prérequis à l'obtention de ce label reposent sur un état des lieux initial de la Commune en matière de gestion de l'énergie et sur la définition d'une politique communale énergétique et climatique. Une fois ce bilan et les objectifs à long terme établis, un plan d'action quadriennal est mis en place. Tous les quatre ans, la Commune subit un réaudit qui quantifie le pourcentage d'atteinte de ses objectifs et justifie le maintien, ou non, du label « Cité de l'énergie ». Le réaudit permet également de mettre à jour le plan d'action pour les quatre années à venir.

La Commune de Chancy a passé avec succès tous ses réaudits, en s'améliorant à chaque fois, à tel point que lors du dernier, en 2024, Chancy s'est vu décerner le label Gold, soit la plus haute distinction possible qu'à peine 100 communes suisses sont parvenues à atteindre.

Sans être exhaustif, vous trouverez maintenant quelques exemples de notre politique communale en matière d'énergie et de développement durable.

Au niveau du patrimoine bâti, Chancy possède le premier chauffage à distance (CAD) alimenté au bois installé sur le Canton. Le CAD permet de chauffer avec une énergie renouvelable tous les bâtiments publics communaux et une

vingtaine de bâtiments privés. Grâce à la comptabilité énergétique de nos bâtiments que nous tenons annuellement, nous pouvons réagir en cas de consommation anormale et planifier la rénovation de notre parc immobilier.

Les dernières rénovations lourdes concernent le bâtiment locatif du 18-22 route de Bellegarde (isolation de l'enveloppe, pompe à chaleur, panneaux solaires et création de nouveaux appartements par surélévation du bâtiment), ainsi que la rénovation complète du groupe scolaire (isolation de l'enveloppe, panneaux solaires et mises aux normes diverses, notamment pour les personnes à mobilité réduite).

Pour les nouvelles constructions, nous adoptons évidemment des standards énergétiques élevés et privilégions les matériaux à faible empreinte carbone comme le bois.

En ce qui concerne les bâtiments privés, nous encourageons le recours aux énergies renouvelables au travers de nos préavis communaux. Cette année, nous avons par ailleurs décidé de subventionner, en partenariat avec les SIG, des « visites villas » pour les propriétaires de la Commune. Ces visites comprennent une analyse du bâtiment et des conseils pour économiser l'énergie; sur les 850 francs que coûtent ces visites, seuls 150 francs seront à la charge du propriétaire.

Au niveau de l'organisation communale et de la communication, nous nous efforçons de privilégier le « consommer local » lors des manifestations et

nous subventionnons le réseau agro-environnemental de la Champagne. En termes de gestion des déchets, nous encourageons le tri et la réduction des déchets (déchetteries enterrées, ateliers organisés lors de la journée de la propreté).

Au niveau de la mobilité, les routes communales ont été mises en zone 20 ou 30 et un travail a été effectué avec le Canton pour modérer le trafic sur les routes de Bellegarde et Valleur. Le centre du village, quant à lui, a été réaménagé pour créer un lieu de rencontre sans trafic motorisé. La Commune offre par ailleurs des subventions pour les vélos électriques, ainsi que pour les abonnements TPG.

Et enfin, Le Chancien nous permet de proposer périodiquement des articles en lien avec l'environnement et l'énergie. ■

Xavier Beuchat,
Adjoint responsable de l'environnement

Chancy et Cité de l'énergie, un engagement ambitieux qui tient ses promesses



Ensemble vers le Zéro émission nette.

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION CITÉ DE L'ÉNERGIE

L'association

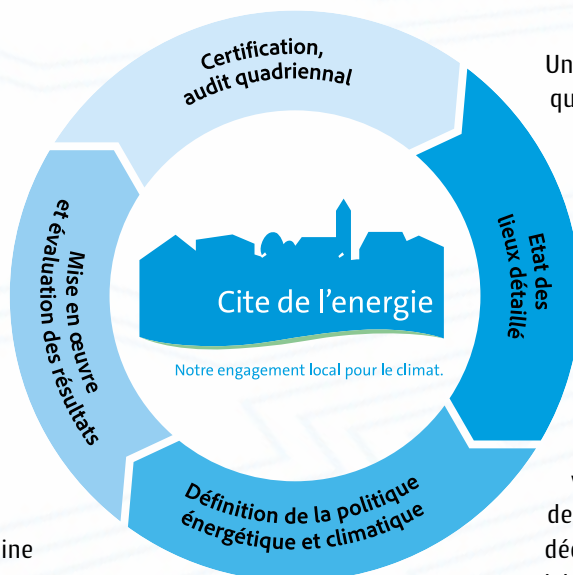
L'association Cité de l'énergie a été fondée en 1991. Elle réunit les communes suisses qui partagent la conviction que les défis dans le domaine de l'énergie et du climat peuvent être en grande partie maîtrisés grâce à un engagement local et continu.

L'association décerne le label « Cité de l'énergie® » aux communes qui ont fait des efforts supérieurs à la moyenne dans le domaine de leur politique communale.

Aujourd'hui, 486 communes ont obtenu ce label en Suisse, dont 110 communes Gold, la plus haute distinction possible.

Ainsi, c'est 60% de la population suisse qui vit dans une Cité de l'énergie.

Le label Cité de l'énergie est décerné lors d'un audit basé sur 50 mesures réparties dans 6 domaines couvrant l'ensemble des compétences d'une commune : planification et stratégie, gestion des bâtiments et



Les 4 phases du processus d'évaluation et d'attribution des labels de Cité de l'énergie.

des infrastructures, approvisionnement et gestion des espaces, mobilité, organisation interne, communication et coopération.

L'évaluation

Une évaluation est effectuée pour chacune des mesures en fonction de la marge de manœuvre de la commune, de son engagement et des actions mises en œuvre. Le total des points est de 500 mais des diminutions, appelées réduction de potentiel, peuvent être appliquées sur certaines mesures dans le cas où la commune n'est pas pleinement décisionnaire. Pour obtenir le

label, il est nécessaire d'atteindre au moins 50% des points. Le label Gold est quant à lui attribué aux communes dont le score dépasse 75% des points.

Un nouvel audit est effectué tous les quatre ans afin de mesurer l'évolution de la commune. Ce dernier permet aussi de fixer de nouveaux objectifs et de s'assurer que la démarche de la commune est compatible avec les nouveaux objectifs climatiques fédéraux et cantonaux ainsi que ceux propres à l'association Cité de l'énergie.

La démarche Cité de l'énergie correspond à un processus qualité visant à structurer la prise en compte de l'énergie et du climat dans les décisions communales. L'obtention du label et la mise en place d'un tel suivi permettent à une commune de mesurer son avancement et son engagement dans la démarche de transition environnementale et énergétique; mais aussi de partager et échanger les bonnes pratiques et actions efficaces avec un réseau dense de communes engagées. Enfin, l'audit offre un regard externe sur la gestion et l'évolution de la commune.

CHANCY, UNE CITÉ DE L'ÉNERGIE GOLD Chancy et Cité de l'énergie

La Commune de Chancy est impliquée dans le processus Cité de l'énergie depuis maintenant de nombreuses années, puisqu'elle a obtenu la certification en 2010 avec un score de 61%. Une note élevée pour un premier audit qui a mis en lumière l'engagement et l'investissement de la Commune dans la transition énergétique et climatique malgré sa taille.

Depuis, la Commune n'a cessé de poursuivre ses efforts, ce qui s'est retranscrit lors des divers réaudits avec une évaluation de 65,6% en 2015 puis 71,5% en 2020. Forte de son expérience et de ses divers projets environnementaux, la Commune a souhaité viser, lors du réaudit 2024, le label Gold.





Chancy

Cité de l'énergie depuis 2010

L'Association Cité de l'énergie décerne à

la Commune de Chancy

le label « Cité de l'énergie Gold » pour la première fois et pour une période de quatre ans.

La Commune de Chancy reçoit ce certificat pour les résultats exemplaires et prouvés de sa politique énergétique et climatique communale.

Liestal, le 17 septembre 2024

K. Bernath

Katrin Bernath
Présidente
Association Cité de l'énergie

M. Casutt

Michael Casutt
Président de la commission du label
Association Cité de l'énergie

Le précieux diplôme reçu en 2024 par Chancy pour ses efforts en matière de politique énergétique et climatique.

tout en prenant en considération les spécificités locales de chaque région. Les points forts de la Commune sont la gestion des bâtiments et la mobilité, deux domaines au sein desquels elle a obtenu un score moyen de 79% des points.

Félicitations à la Commune de Chancy, ainsi qu'à tous les services et personnes impliqués pour l'atteinte de ce label Gold ! Il est la preuve, s'il en faut, qu'il est possible de mener une politique durable avec des moyens limités mais un engagement important et une réflexion aboutie.

LA GESTION DU PATRIMOINE BÂTI COMMUNAL

Bâtiments et réglementation

Un des 6 domaines de l'évaluation Cité de l'énergie traite de la gestion des bâtiments du patrimoine communal. Ce domaine a une importance particulière au sein du label, car c'est autour de cette thématique que Cité de l'énergie s'est développée avant d'élargir son champ d'action à des domaines de la transition énergétique et climatique.

Les villes et communes de Suisse possèdent généralement divers bâtiments en leur nom dont elles doivent assurer la gestion et l'entretien. D'un point de vue énergétique, ces bâtiments représentent la part la plus importante des consommations et des émissions de gaz à effet de serre propres à une administration communale. Il est donc important que la commune en ait une gestion adaptée, durable et ambitieuse, puisqu'elle a également un devoir d'exemplarité.

Les contraintes réglementaires sur les bâtiments communaux se renforcent au fil des années et un cap a été passé récemment puisque depuis 2025, l'association Cité de l'énergie impose à ses communes Gold d'atteindre zéro émission nette de CO₂ à horizon 2040 ▶

Objectif Gold

La réalisation d'un audit Cité de l'énergie est un travail de longue haleine, surtout pour les municipalités de petite taille. La commune est accompagnée lors du processus par un conseiller Cité de l'énergie qui l'aide à faire le point sur son évolution et à rassembler tous les documents nécessaires pour monter le dossier d'évaluation. Diverses séances d'échanges sont organisées pour recenser et valoriser les projets et actions mis en œuvre depuis le précédent audit. Tous les services de la commune sont ainsi sollicités.

Lors de l'audit Gold, un auditeur national accompagné d'un auditeur international se rendent sur la commune pour échanger, évaluer et affiner le dossier.

Une séance de discussion a lieu en présence du conseiller et des représentants administratifs de la commune afin de vérifier certains éléments et s'assurer de l'ancrage de la démarche.

Ainsi, l'audit réalisé à la mairie le matin du 4 juillet 2024 a vu la Commune atteindre un score de 352 points sur les 457 possibles, soit une note de 77%. L'association Cité de l'énergie lui a donc décerné le label Gold.

Chancy fait maintenant partie des 110 communes labellisées Gold sur le territoire Suisse et peut se targuer d'avoir su développer une politique durable et adaptée à son échelle.

La certification Gold est même reconnue à l'échelle européenne au travers du programme European Energy Award et permet une comparaison continentale



La mairie est le dernier bâtiment administratif à ne pas encore être raccordé au réseau de chauffage à distance. Ce sera chose faite prochainement !

pour l'ensemble de l'administration communale. Une gestion fine des bâtiments, ainsi que la réalisation de rénovations énergétiques et le recours aux énergies renouvelables sont donc nécessaires.

Suivi énergétique

La Commune de Chancy est propriétaire d'une quinzaine de bâtiments qui appartiennent soit au patrimoine administratif soit au patrimoine financier. Cela représente 11'924 m² de surface de référence énergétique (surface chauffée).

Un suivi des consommations de chaleur, d'eau et d'électricité de chaque bâtiment a été mis en place depuis 2012. Un état des lieux et un rapport sont édités chaque année afin de mesurer l'évolution des consommations.

En fonction des résultats du suivi énergétique et des besoins des bâtiments, la Commune a mis en place un programme d'assainissement qui évolue au fil du temps. De nombreuses

rénovations ont déjà été menées sur le patrimoine bâti et avec la rénovation complète de l'école (qui est le plus grand bâtiment en termes de surface), c'est l'équivalent d'environ 80% des surfaces de bâtiments qui ont été assainis. En parallèle, des actions ponctuelles sont menées pour réduire les consommations d'eau avec la mise en place de chasses double débit, de boutons presseurs et de mousseurs dans les sanitaires. Au niveau électricité, le remplacement des luminaires au profit de systèmes LED est privilégié et 95% des luminaires pour l'éclairage public utilisent des technologies basses consommations. En ce qui concerne le chauffage et l'utilisation d'énergie renouvelable, la Commune est déjà en bonne voie puisqu'elle a été la première du canton à mettre en place un réseau de chauffage à distance alimenté majoritairement au bois en 2006. Aujourd'hui, tous les bâtiments du patrimoine administratif, à l'exception de la mairie (qui suivra prochainement), sont raccordés à ce

chauffage à distance, limitant ainsi grandement les émissions de gaz à effet de serre pour le chauffage des bâtiments. La Commune applique donc déjà une gestion réfléchie et durable pour ses bâtiments et est en bonne voie pour atteindre le nouvel objectif de zéro émission nette de CO₂ à horizon 2040, bien que les efforts doivent être maintenus d'ici-là.

Accompagnement et conseil

La Commune souhaite également inciter les propriétaires privés à réaliser la rénovation de leurs bâtiments et accompagner ceux qui le souhaitent. Une réflexion est en cours pour la réalisation d'études énergétiques groupées à destination des particuliers. Les personnes intéressées ou souhaitant obtenir plus d'informations peuvent se rendre en mairie pour en savoir plus. Pour rappel, des subventions cantonales pour la réalisation de travaux d'assainissement énergétiques existent et les montants alloués ont été doublés depuis le 1^{er} juin 2024, rendant les projets de rénovations plus attractifs.

LES PROJETS PHARES DE LA COMMUNE DE CHANCY

Comme mentionné plus haut, la Commune peut se targuer d'avoir réalisé plusieurs projets d'ampleur, notamment au niveau de ses bâtiments, qui lui ont permis d'atteindre le label Gold et de concrétiser sa politique énergétique et climatique durable.

L'école communale

Parmi ces projets importants, on retrouve la rénovation énergétique de l'école, bâtiment de plus de 2'000 m² de surface chauffée. Ce projet, qui a été mené en plusieurs tranches entre 2022 et 2024 pour limiter les nuisances sur l'utilisation du bâtiment, a permis de renforcer grandement les performances énergétiques du bâtiment et ainsi atteindre le standard cantonal Haute Performance Énergétique (HPE), gage d'une rénovation ambitieuse et efficiente.



364 panneaux photovoltaïques couvrent l'intégralité de la toiture de l'école.

Les façades ont été isolées par l'extérieur de manière performante, afin de limiter les déperditions de chaleur et couper les défauts d'étanchéité originels. Les fenêtres et portes ont été remplacées par des modèles récents beaucoup plus efficaces d'un point de vue énergétique, mais aussi plus confortables à l'usage. Une réflexion globale sur la ventilation a été menée afin de garantir une qualité de l'air intérieur optimale

et une régulation de la température en été. Ainsi, une récupération de chaleur sur l'air extrait par la ventilation a été mise en place et un système d'aération nocturne estivale implanté. Du côté de l'électricité, tous les luminaires ont été remplacés par des LED basse consommation. Par ailleurs, une installation conséquente de panneaux solaires photovoltaïques a été effectuée pour couvrir l'intégralité de la toiture.

Ces panneaux permettent de produire de l'électricité localement et directement via le rayonnement du soleil. L'électricité est alors soit directement consommée dans le bâtiment (auto-consommée), soit revendue aux SIG et réinjectée dans le réseau électrique général. 364 panneaux photovoltaïques ont été installés, ce qui représente une surface de près de 710 m² de panneaux et une puissance installée de 136,5 kWc. Environ 20% de l'électricité produite est consommée directement dans le bâtiment couvrant ainsi près de 45% des besoins annuels d'électricité. En ce qui concerne le chauffage, le bâtiment est raccordé au chauffage à distance communal dont le local principal est situé au sous-sol de l'école. La chaleur de ce chauffage à distance est produite en grande partie par la combustion de plaquettes de bois.

Le réseau de chauffage à distance

Le second projet d'ampleur porté par la Commune concerne justement ce Chauffage à Distance (CAD). Le système a été installé en 2006 en partenariat



Le Café de la Place



Le Café du Virage accueillera à nouveau le public lorsque sa mue sera terminée.

avec les SIG et la Commune était alors la première du canton à installer un réseau d'une telle taille alimenté par des plaquettes de bois. Il fournit la chaleur pour la quasi-totalité des bâtiments communaux, ainsi que pour certains bâtiments privés. Depuis 2006, les technologies ont beaucoup évolué et le renouvellement des chaudières bois a été mené en 2017. Malgré cela, une part importante de la chaleur était toujours produite par la chaudière à mazout qui sert d'appoint si la chaudière bois n'est pas suffisante. La Commune a donc cherché diverses solutions pour augmenter la part d'utilisation du bois et réduire ainsi les émissions de CO₂ du CAD. Après de nombreuses études et le recours à des bureaux d'études et cabinets d'architectes, l'utilisation de la chaudière bois a pu être optimisée via différents ajustements et depuis le début de l'année 2025, la chaleur est produite à plus de 80% par la chaudière bois. La Commune envisage maintenant d'installer une pompe à chaleur air/eau qui servira à produire l'eau chaude en été et ainsi faire passer la part d'énergie

renouvelable du chauffage à distance à 98%, le mazout n'étant plus utilisé que comme solution de secours.

Le « kiosque »

D'autres projets de plus petite envergure ont également été menés ou sont en cours. On retrouve par exemple la construction du nouveau « kiosque » près de l'école. Ce bâtiment qui est venu remplacer l'ancien container a été réalisé entièrement en bois par un artisan local. Il est raccordé au chauffage à distance et

a été très bien isolé. Une réflexion a également été menée pour limiter le risque de surchauffe en été. Aussi, il possède une toiture végétalisée que l'on qualifie de « froide », c'est à dire qu'un espace important a été laissé entre le toit et l'isolation afin de garantir une circulation de l'air et évacuer la chaleur en été avant que celle-ci ne soit transférée à l'intérieur des pièces.

Le Café du Virage

Le Café du Virage est également en cours de rénovation. Là encore une rénovation énergétique pour atteindre le standard Haute Performance Energétique (HPE) est menée tout en assurant le rafraîchissement esthétique du bâtiment. Une réouverture prochaine de l'établissement est ainsi prévue. Ces projets illustrent parfaitement l'ambition et l'implication de la Commune en matière de transition énergétique et climatique. La direction est prise et la politique durable est clairement ancrée. Les efforts et actions devront maintenant être poursuivis pour que Chancy reste une commune exemplaire en matière d'environnement et fournisse à ses habitants un cadre de vie durable et respectueux de la planète.

Conti & Associés Ingénieurs SA,
Conseiller Cité de l'énergie



Le « kiosque », anciennement P'tit Café, qui rouvrira très prochainement ses portes.

A Chancy, la nuit reprend ses droits. Découvrez pourquoi.

Depuis le mois d'août 2024, les nuits de Chancy ne sont plus les mêmes. Des éclairages publics se sont éteints, créant des zones d'ombre. Pour d'aucuns, le cheminement à pied, dans le village ou ses alentours proches, se révèle délicat. Les aspérités sont nombreuses sur les chemins et trottoirs. L'obscurité réveille ou suscite la crainte du noir, voire un sentiment d'insécurité. Cette situation soulève de nombreuses questions : pourquoi en est-il ainsi ? qui a pris la décision de nous priver d'éclairage à certains endroits ? cette obscurité partielle est-elle amenée à durer ?



Cette vue de l'Europe depuis le ciel permet de mieux visualiser l'étendue de l'éclairage nocturne.

Les réponses, on s'en doute, sont multiples. De prime abord, l'extinction de certains éclairages publics s'inscrit dans un plan d'économie d'énergie. Mais bien d'autres paramètres entrent en jeu, notamment la protection de la santé et la préservation de la biodiversité nocturne. Ces enjeux dépassent largement le cadre cantonal, régional et même national. Avant d'aborder le Plan « Ombre et lumière » développé par le canton de Genève — qui implique directement les communes —, il n'est

donc pas inutile de rappeler quelques étapes importantes en matière de préservation de la biodiversité.

1992, à Rio de Janeiro...

Le Sommet sur le développement durable, qui se tient à Rio de Janeiro cette année-là, s'achève avec l'adoption de la Convention sur la diversité biologique¹. En la signant, la Confédération s'est engagée à agir dans ce domaine.

2012, en Suisse...

Le **Conseil fédéral** adopte la Stratégie Biodiversité Suisse (SBS) en avril de cette année-là. Un plan d'action a suivi, contenant un catalogue de mesures financées par la Confédération (2017–2024). La deuxième phase de ce Plan couvre la période 2025–2030. Elle vient d'entrer en vigueur².

En 2012 également, le **Grand Conseil genevois** adopte la Loi sur la biodiversité³. Six ans plus tard, et après une large consultation auprès des milieux

¹ Convention sur la diversité biologique (CBD ou Convention de Rio), ouverte à la signature le 5 juin 1992.

² Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse, phase 2 (2025–2030).pdf

³ Loi sur la biodiversité (LBio), du 14 septembre 2012.



Les 12 thématiques du *Plan Biodiversité 2020-2023* de la *Stratégie Biodiversité Genève 2030*, consultable sur www.ge.ch.

Chronologie d'application des Plans Biodiversité et OptimaLux « Ombre et lumière »

	1992	2012	2018	2021	2020	2024	2025
International	Convention Biodiversité Rio de Janeiro	Stratégie Biodiversité Suisse (SBS)					
Suisse		Stratégie Biodiversité Suisse (SBS)					
Genève		Loi sur la Biodiversité	Stratégie Biodiversité Genève 2030 (SBG)	OptimaLux : Plan « Ombre et lumière »	Plan Biodiversité 2020-2030 (PB1)	OptimaLux : Août 8 communes*	Plan Biodiversité 2025-2030 (PB2) OptimaLux : Avril 12 communes**

* Céligny, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Confignon et Soral

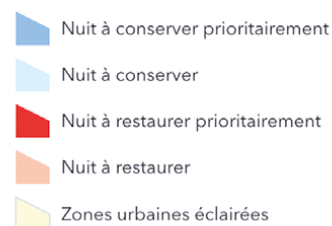
** Anières, Bardonnex, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Corsier, Gy, Jussy, Meinier, Presinge, Puplinge et Versoix

Une trame noire, qu'est-ce que c'est ?

La trame noire est un réseau de surfaces du territoire nommés corridors écologiques, caractérisé par une certaine obscurité ou non impacté par l'éclairage artificiel. Née dans le sillage de la trame verte et bleue, l'objectif de la trame noire est de préserver la biodiversité nocturne de la pollution lumineuse. La trame noire sert particulièrement aux espèces nocturnes et crépusculaires dans le cadre de leurs déplacements ou cycles biologiques.

Sa représentation cartographique constitue un outil incontournable pour la gestion territoriale, permettant d'identifier les lieux sensibles du territoire où des recommandations spécifiques doivent être appliquées en matière d'éclairage artificiel pour préserver la biodiversité.

Trame noire du Grand Genève



La carte interactive de la Trame noire du Grand Genève est consultable gratuitement sur : grand-geneve.maps.arcgis.com

concernés, le Conseil d'Etat entérine la Stratégie Biodiversité Genève 2030 (SBG)⁴. Des plans d'action, qui doivent être mis à jour tous les 5 ans, sont élaborés :

• Avril 2020 : Plan biodiversité 2020-2023 (PB1)

Ce volumineux document concerne 12 domaines d'application et prévoit 117 mesures. Il faut dire que l'objectif est ambitieux : en 2030 au plus tard, 30% du territoire cantonal devra garantir les services vitaux de la biodiversité.

Le déplacement des espèces et la restauration de la trame noire (réseau bénéficiant de l'obscurité nocturne)⁵, indispensable pour trois-quarts des espèces de la région, figurent en bonne place dans ce catalogue. La lutte contre la pollution lumineuse est indispensable⁶. Une stratégie globale (canton et communes) s'impose.

• Avril 2025 : Bilan 2024 (PB1)

Au chapitre de l'infrastructure permettant de renforcer la biodiversité, le Conseil d'Etat constate que 17 passages à faune ont été réalisés et que la carte de la trame noire, établie

dès 2020, a facilité l'identification des zones clés à préserver ou restaurer. Par ailleurs, l'extinction annuelle des éclairages préconisée dans le cadre de « La nuit est belle » sensibilise aux enjeux de la pollution nocturne, non seulement sur le territoire cantonal mais également dans le Grand Genève. Quant aux écarts entre les buts affichés et les réalisations, le Conseil d'Etat relève un déficit de coordination entre les actions menées au niveau communal⁷.

• Plan Biodiversité 2025-2030 (PB2)

Fort de la dynamique mise en place par le premier Plan d'action, le Conseil d'Etat entend se donner les moyens pour atteindre les objectifs fixés. Moins de six ans avant l'échéance, le temps est compté !

La restauration des réservoirs et corridors nocturnes, ainsi que la création d'infrastructures de passage pour la faune retrouvent, tout naturellement, leur place dans ce nouveau Plan d'action. Une meilleure gestion des éclairages publics est préconisée, incluant la suppression à 100% des points lumineux dans l'infrastructure écologique cantonale et la finalisation

du projet d'observatoire de la nuit qui permettra des échanges sur les actions à mener en commun⁸. En matière de coopération, le Conseil d'Etat souligne l'importance de la Vision Territoriale Transfrontalière (VTT) adoptée le 2 juillet 2024⁹ par l'Assemblée du Groupement Local de Coopération transfrontalière (GLCT) du Grand Genève. Un document qui représente un tournant majeur dans la manière de concevoir l'aménagement du territoire au sein du Grand Genève.

ECLAIRAGE PUBLIC

On l'aura compris, l'éclairage public représente un enjeu majeur dans la protection de la biodiversité. C'est donc sur la Stratégie Biodiversité 2030 que le canton s'est appuyé pour développer sa Stratégie cantonale en matière ►

⁴ Stratégie Biodiversité Genève 2030 (SBG 2030), janvier 2018.

⁵ Plan Biodiversité 2020-2030 de la Stratégie Biodiversité Genève 2030, Préambule, p. 8.

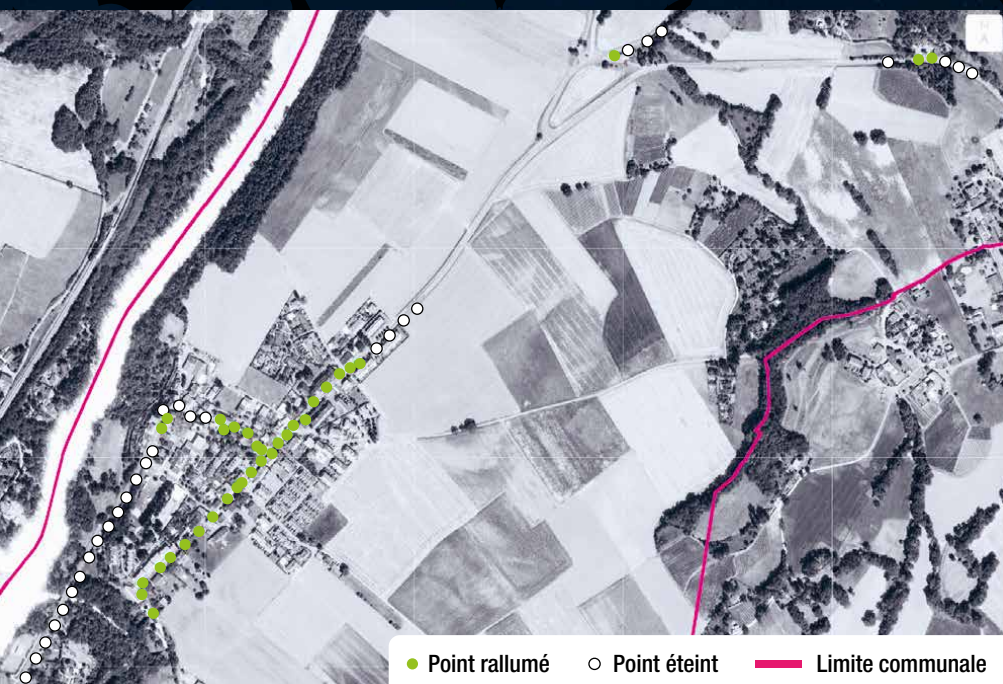
⁶ Plan Biodiversité 2020-2030 de la Stratégie biodiversité Genève 2030, p. 11.

⁷ Bilan 2024, Plan Biodiversité Genève (PB1), annexe CA1

⁸ Plan Biodiversité 2025-2030 (PB2), p. 23.

⁹ L'adoption de ce texte fait suite à la Carte du Grand Genève en Transition, du 23 juin 2022.

Point général de l'éclairage nocturne à Chancy (juin 2024)



Sources : Optima Lux + République et Canton de Genève

cantonal a ainsi été éteint sur le périmètre des communes suivantes :

- en août 2024 : Céligny, puis Chancy, Avully, Bernex, Cartigny, Confignon et Soral¹⁵ ;
- en avril 2025 : Anières, Bardonnex, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Corsier, Gy, Jussy, Meinier, Presinge, Puplinge et Versoix¹⁶.

Ces extinctions de l'éclairage public feront l'objet d'évaluations et, le cas échéant, de modifications. La sécurité des personnes est évidemment au centre des préoccupations.

Dans une deuxième étape, une analyse des points lumineux sera réalisée pour permettre d'éventuelles adaptations (intensité, orientation, température des couleurs, etc.). Enfin, les mâts d'éclairage devenus obsolètes seront progressivement démantelés¹⁷.

d'éclairage public. Il s'est également référé aux Recommandations sur la prévention des émissions lumineuses, émises au niveau fédéral¹⁰. Adopté le 20 octobre 2021, ce document intitulé « OptimaLux – Plan ombre et lumière » contient un objectif simple mais ambitieux : l'extinction totale et permanente du réseau d'éclairage public cantonal, hormis les passages piétons et les zones d'exception¹¹. Le canton compte quelque 8'500 luminaires sur ses routes. Il entend réduire fortement la demande en électricité et tendre à une « plus grande sobriété lumineuse »¹². Il va sans dire que la réalisation de ce principe demande une analyse des besoins et des difficultés liées à sa mise en œuvre. Des démarches participatives ont donc eu lieu dès fin 2022. Composés de représentants de l'Etat, de six communes genevoises¹³, d'associations

et de citoyennes et citoyens, des ateliers ont notamment permis d'identifier les éléments relatifs à la sécurité sur les routes cantonales (manque de sécurité avéré ou sentiment d'insécurité). En mars 2023, le Conseil d'Etat a validé les « zones dites d'exception » où l'éclairage sera maintenu. Les plans « ombre et lumière » ont été envoyés aux communes pour discussion et validation¹⁴. Parallèlement à ces démarches, le Conseil d'Etat a pris la décision, en septembre 2022, de procéder à l'extinction de l'éclairage public de six axes routiers cantonaux : route du Pont-Butin, route de Meyrin, route du Bois-de-Bay, route de Satigny, route de Thonon et route de Lausanne.

Au niveau des communes, la mise en œuvre du plan cantonal s'est faite en plusieurs étapes. Le réseau d'éclairage public situé sur le domaine public

SITUATION À CHANCY

Au terme de ce parcours dans les textes qui régissent l'extinction de l'éclairage public, retour dans notre Commune ! Comment les négociations avec le canton se sont-elles déroulées ? Xavier Beuchat, membre du Conseil administratif, relève qu'il a notamment demandé que l'éclairage soit maintenu sur la route de Valleiry pour des raisons de sécurité (pas de vrai trottoir et étroitesse de la chaussée). En revanche, il a proposé l'extinction d'un point lumineux à la route du Moulin-Roget, vers le carrefour du chemin de Couchefatte. Le Canton a répondu positivement à ces deux demandes.

De même, il a été demandé que le lampadaire à l'entrée du village, là où les cyclistes doivent traverser la route pour prendre la piste cyclable, soit rallumé. C'est chose faite.

¹⁰ Office fédéral de l'environnement (OFEV), *Recommandations pour la prévention des émissions lumineuses*, 2021.

¹¹ Les zones d'exception sont des espaces où l'éclairage doit être maintenu en raison de normes législatives ou de besoins humains (p.ex. abords des hôpitaux), mais pas forcément de manière continue. Voir : Communiqué du Département de la santé et des mobilités (DSM).

¹² Mon Plan Climat Genève, OptimaLux.

¹³ Bernex, Carouge, Collex-Bossy, Jussy, Lancy et Versoix.

¹⁴ Communiqué du Département de la santé et des mobilités (DSM), OptimaLux – Plan ombre et lumière, du 10 octobre 2023.

¹⁵ Communiqué du Département de la santé et des mobilités (DSM), *Poursuite des extinctions du réseau d'éclairage public situé sur le domaine public cantonal*, 28 juillet 2024.

¹⁶ Communiqué du Département de la santé et des mobilités (DSM), *Extinction du réseau d'éclairage public dans 12 nouvelles communes*, 19 mars 2025.

¹⁷ Ibidem.

Et dans les jardins privés...?



La pollution lumineuse – à savoir l'excès d'éclairage extérieur – perturbe la vie et le rythme biologique de nombreux animaux nocturnes qui vivent dans les jardins : chauves-souris, hérissons, chouettes, crapauds, insectes... Les lampes attirent irrésistiblement certains papillons de nuit — dont beaucoup sont de précieux pollinisateurs — et provoquent leur mort par épuisement. Enfin, la clarté artificielle augmente la vulnérabilité des oiseaux au repos : ils sont plus faciles à repérer par les chats.

Si vous tenez toutefois à éclairer votre jardin la nuit, voici quelques astuces pour en diminuer l'impact sur la faune :

- pour préserver la vie nocturne et le repos de tous, éteindre l'éclairage lorsqu'il est inutile (après 22h) ;
- choisir des lampes qui renvoient la lumière vers le bas plutôt que des modèles qui éclairent tous azimuts ;
- opter pour des lampes LED avec une température de couleur de 2'700°K ou moins (warm white, blanc chaud) qui attirent moins les insectes.



Source : energie-environnement.ch/biodiversite-jardin/charte-des-jardins



plioement de peinture photolumineuse sur les routes du canton seraient deux initiatives qui permettraient de « contribuer à concilier les intérêts sécuritaires et environnementaux »²⁰, comme cela se fait dans d'autres pays (France, Belgique notamment), mais aussi dans certaines régions de Suisse, par exemple en Valais. La discussion, on le voit, est loin d'être terminée, à Chancy comme ailleurs. Les adaptations se feront, mais la nécessité de réduire l'éclairage public ne peut plus être remise en question. L'urgence climatique et la protection de la biodiversité nous l'imposent. Comme le rappelle le Conseil d'Etat : « Chaque action compte, le temps presse »²¹ !

Béatrice Despland

Quant à savoir si une partie de l'extinction de l'éclairage s'inscrit dans la préservation de la trame noire, Xavier Beuchat répond affirmativement. Il s'agit du tronçon sur la route de Bellegarde entre le Café du Virage et la douane. La protection de la faune est ainsi garantie sur cette partie de notre Commune. Le Canton procédera à une évaluation de cette période test à partir des retours du terrain. Et ensuite, nous dit Xavier Beuchat, en fonction du bilan de cette période, on verra s'il est opportun de transposer la démarche aux voiries communales.

Des questions similaires doivent certainement se poser dans toutes les communes impliquées dans l'application du

Plan ombre et lumière. Au Grand Conseil, la question a déjà suscité une intervention sous forme de motion intitulée « Pour la sécurité des usagers, faisons la lumière sur nos routes »¹⁸. Constant notamment que « près de la moitié des 8'500 points lumineux situés sur le réseau routier cantonal seront éteints 24h/24 »¹⁹, les auteurs de la motion expriment leur inquiétude quant à la sécurité des usagers de la route et des piétons, tout particulièrement les seniors et les enfants, ainsi que les personnes en situation de handicap. Ils proposent donc de « revoir les objectifs et les mesures du plan OptimaLux, sans y contrevenir ». L'équipement du réseau routier avec des éclairages intelligents, ainsi que le dé-

¹⁸ Motion M 2991, du 7 février 2024.

¹⁹ Ibidem, p. 3.

²⁰ Ibidem, p. 4.

²¹ Plan Biodiversité 2025-2030 (PB2), op.cit, p. 4.

Quelques bonnes adresses...

1. Acheter local

1.1 Alimentation

Boucherie-charcuterie
(vente directe de la ferme)

La Grange

Anne Carrel
Chemin de la Grande-Cour 4
1284 Chancy
lagrange.chancy@bluewin.ch

Liliane & Marc Graf

Chemin de la Chapelle 7
1233 Bernex
T. 022 850 04 45
ventedirectegraf@hotmail.com



Marchés

Chèvrerie du Champ Courbe

Rue du Temple 6
1236 Cartigny
T. 079 262 82 77
chevrerie.ch

Domaine de la Brunette

Gallay Fleurs
Route de Chancy 360
1236 Cartigny
T. 022 756 16 76
gallay@gallay-fleurs.ch

Domaine des Graves

Marché de produits locaux
Route de Forestal 56
1285 Athenaz
T. 022 756 28 81
info@domainedesgraves.ch

Domaine des Vignolles

Route de Champvigny 6
1242 Bourdigny
Florence : T. 079 345 85 79
info@vignolles.ch

Ferme Bieri

Chemin des Tanquons 41
1237 Avully
T. 078 227 92 26
magasin@ferme-bieri.ch

Ferme Cocquio

Route de la Croix-en-Champagne 3
1236 Cartigny
T. 079 349 02 48
fermecocquio@gmail.com

Ferme des Bois

Route de Lully 110
1233 Bernex
T. 077 463 97 90
grego.donze@hotmail.com

Ferme du Lignon

Route du Bois des Frères 51B
1219 Le Lignon
T. 076 495 80 30
info@ferme-du-lignon.ch

Ferme du Sonneur

Chemin de La-Touvière 35
1237 Avully
T. 079 796 24 05
contact@lafermedusonneur.ch

Karibou

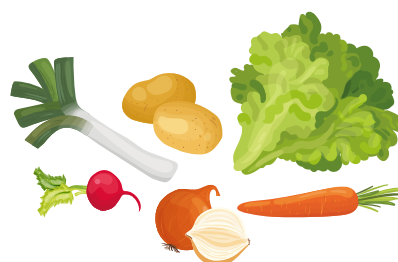
Chemin du 23-Août 5
1205 Genève
Marché en ligne
T. 022 506 80 42
hello@karibou.ch

La Fermette

Route des Lolliets 39
1286 Soral
T. 076 439 12 86
lafermette.soral@gmail.com

La Ferme à Roulettes

Chemin des Murailles 15
1233 Sézenove
lafermearoulettes.ch



Les Jardins de Cocagne

Chemin des Plantées 66
1285 Sézegnin
T. 022 756 34 45
cocagne@cocagne.ch

Le Marché de la Plaine du loup

Chemin des Cornaches 1
1233 Bernex
T. 022 757 40 47
la-plaine-du-loup@hotmail.ch

Marché de Cultures locales

Route du Mandement 548
1283 Dardagny
T. 078 881 78 15
info@cultureslocales.ch

1001 Herbes

Route des Lolliets 39
1286 Soral
T. 078 892 96 54
info@1001herbes.ch

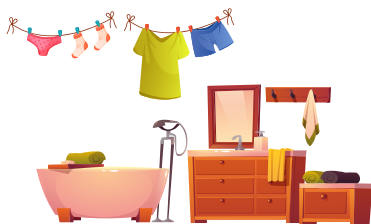
Panier Bernésien

Chemin du Signal 1
1233 Bernex
T. 079 840 12 10
panier.bernesien@bluewin.ch

Skoulikas Yanniss

Huile d'olive
Route de Valleiry 12
1284 Chancy
T. 022 756 18 64
Vente au marchés de Carouge,
des Grottes et à la Ferme de Budé





1.2 Beauté, ménage

Cosmétiques « La nature m'embellit »

Chemin des Bouveries 15
1284 Chancy
T. 079 889 81 92
lanaturemembellit@vonauw.ch

Le jardin de Denise

Chemin des Raclerets 26
1284 Chancy
T. 079 475 17 67
contact@lejardindedenise.ch

La corde à linge

T. 022 552 07 70
lacordealinge.ch

1.3 Sapins de Noël

Ferme Jaquet (GRTA)

Route des Carres 16
1252 Meinier
T. 022 750 15 22
marc@ferme-jaquet.ch
ferme-jaquet.ch

Domaine du Petit-Veyrier

Chemin du Petit-Veyrier 6
1255 Veyrier
T. 022 784 12 54

Ferme Gonin

Route de Cornière 32
1241 Puplinge
T. 022 349 74 50
fermegonin.ch



1.4 Potager éducatif

Potager MIAM

1284 Chancy
Contact : Johanna Cavene
T. 078 814 80 72
potager.miam@gmail.com



2. Emprunter au lieu d'acheter



La Manivelle

Coopérative de partage d'objets
5 antenne à Genève :
Lancy, Charmilles, Meyrin, Pâquis, Thônex
manivelle.ch

3. Réparer plutôt que jeter

Répertoire de la réparation
à Genève
ge-repare.ch

4. Réutiliser

Objets et vêtements :

La Recyclerie - Caritas
Plusieurs boutiques et points
de dépôt à Genève
recyclerie.ch

Téléphones portables d'occasion :

recommerce.com/ch_fr/

Sacs réutilisables :

Sacs à vrac
meganbonfils@gmail.com



5. Donner et être solidaire

La bibliothèque participe
à une action solidaire :
**Récolte de crayons, feutres
et fournitures de bureau**
Association Crayons Copains
crayonscopains.ch/
association/



Renseignements :

Bibliothèque de Chancy
81, route de Bellegarde
T. 022 756 07 80
bibliochancy@gmail.com ■

... et une date à retenir

Journée de la Propreté à Chancy

Samedi 20 septembre

Petit rappel des bonnes pratiques à l'attention des propriétaires de chiens

A Chancy, nous avons la chance de vivre au beau milieu d'une nature préservée, composée de champs, de pâturages et de zones naturelles où s'épanouissent une faune et une flore riches et fragiles. Afin de préserver ces espaces et assurer une cohabitation harmonieuse entre tous les usagers de ces lieux, nous vous remercions de bien vouloir vous conformer aux principes énumérés ci-dessous :

Votre chien doit toujours être tenu en laisse :

- dans tout le village et sur les voies de circulation
- en forêt, du 1^{er} avril au 15 juillet

Pas de laisse obligatoire :

- sur les chemins de campagne
- en forêt, du 16 juillet au 31 mars, à condition que vous soyez en mesure de contrôler à tout moment votre compagnon
- dans les espaces de liberté pour chiens

Votre chien n'a pas le droit d'aller :

- sur les pelouses et les massifs de fleurs des parcs du village
- dans l'école et son préau
- sur les places de jeux pour enfants
- dans les champs cultivés
- dans les prés où il y a du bétail
- dans les réserves naturelles et forestières
- dans les secteurs mis à ban (vignes)

Merci également de ramasser les déjections de votre chien !

Plusieurs points de distribution de sachets ont été disposés par la Commune à cet effet. Les sachets ne doivent en aucun cas être abandonnés sur la chaussée, encore moins dans la nature ou dans les champs, mais déposés dans une poubelle.



+ d'infos

www.ge.ch/detenir-chien

